

100-13511 Commerce Parkway
Richmond, C-B
V6V 2J8
ecolevirtuelle.csf.bc.ca

Table des matières

Rationnel :	2
Introduction	4
Planification du développement des programmes virtuels de la Maternelle à la 7 ^e année	8
Suggestion de temps d'apprentissage par semaine	9
Questions et réponses :	10

Rationnel :

En 2021-22, le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a annoncé l'évolution de l'apprentissage à distance.

- La fiche informative en français :

https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/kindergarten-to-grade-12/support/online-learning/online_learning_infosheet_october2021_french.pdf

- Le site complet en anglais :

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/support/classroom-alternatives/online-learning/model>

- De par sa nature et afin d'accomplir son mandat de rejoindre les ayants-droits partout en province, l'École Virtuelle du CSF sera amenée à devenir une école provinciale d'apprentissage en ligne (ÉPAL).

Ce qui veut dire que l'école Virtuelle devrait être en mesure de permettre aux élèves de :

Maternelle à 7^e année :

- Apprendre entièrement à la maison. (À temps plein)

8^e à 9^e année :

- Apprendre entièrement à la maison. (À temps plein)
- Apprendre à l'école la plupart du temps. (Suivre quelques cours en ligne)

10^e à 12^e année :

- Apprendre entièrement à la maison. (À temps plein)
- Apprendre à l'école la plupart du temps. (Suivre quelques cours en ligne)

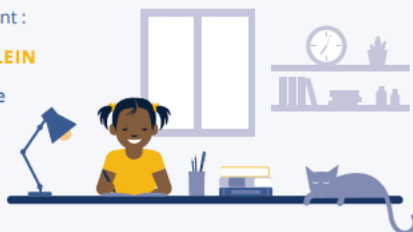
Voir tableau page suivante

ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À LA 7^e ANNÉE

En 2022-2023, les élèves de la maternelle à la 7^e année pourront :

APPRENDRE ENTIÈREMENT À LA MAISON | À TEMPS PLEIN

- Ils pourront s'inscrire à temps plein à une école provinciale d'apprentissage en ligne publique ou indépendante;
- Ils pourront s'inscrire à temps plein à une école locale d'apprentissage en ligne de leur conseil scolaire ou de leur autorité scolaire indépendante.

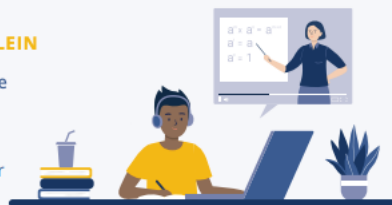


ÉLÈVES DE 8^e ET DE 9^e ANNÉE

En 2022-2023, les élèves de 8^e et de 9^e année pourront :

APPRENDRE ENTIÈREMENT À LA MAISON | À TEMPS PLEIN

- Ils pourront s'inscrire à temps plein à une école provinciale d'apprentissage en ligne publique ou indépendante;
- Ils pourront s'inscrire à temps plein à une école locale d'apprentissage en ligne de leur conseil scolaire ou de leur autorité scolaire indépendante.



APPRENDRE À L'ÉCOLE LA PLUPART DU TEMPS | SUIVRE QUELQUES COURS EN LIGNE

- S'inscrire à temps plein à une école physique (école ordinaire) et suivre d'autres cours d'une :
 - École provinciale d'apprentissage en ligne publique ou indépendante;
 - École locale d'apprentissage en ligne publique ou indépendante (inscription double).

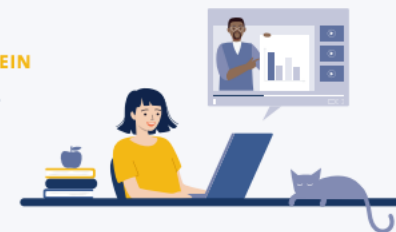


ÉLÈVES DE LA 10^e À LA 12^e ANNÉE ET ÉLÈVES ADULTES

En 2022-2023, les élèves de la 10^e à la 12^e année et les élèves adultes pourront :

APPRENDRE ENTIÈREMENT À LA MAISON | À TEMPS PLEIN

- Ils pourront s'inscrire à temps plein à une école provinciale d'apprentissage en ligne publique ou indépendante;
- Ils pourront s'inscrire à temps plein à une école locale d'apprentissage en ligne de leur conseil scolaire ou de leur autorité scolaire indépendante.



APPRENDRE À L'ÉCOLE LA PLUPART DU TEMPS | SUIVRE QUELQUES COURS EN LIGNE

- S'inscrire à temps plein à une école physique (école ordinaire) et suivre d'autres cours d'une :
 - École provinciale d'apprentissage en ligne publique ou indépendante;
 - École locale d'apprentissage en ligne publique ou indépendante (inscription double).



Introduction

Dans le respect de cette volonté du Ministère et sachant que l'école Virtuelle procure déjà un apprentissage en ligne grâce à des leçons attrayantes et clairement organisées en lien avec les objectifs d'apprentissage du curriculum de la Colombie-Britannique, l'école Virtuelle du CSF propose l'organisation suivante :

- Maternelle à 3^e année
- 4^e à 7^e année

Notez que ces programmes sont développés afin d'être encadrés par un adulte responsable à domicile (voir Q&R) qui peut être un parent, tuteur ou autre membre de la famille qui peut appuyer l'éducation de l'enfant à la maison à temps plein.

En inscrivant votre enfant à notre programme, il est attendu que vous suiviez le contenu pédagogique développé par les enseignants de l'école Virtuelle.

Voici les avantages d'inscrire votre enfant à l'école Virtuelle du CSF :

- Il suivra le programme d'études de la Colombie-Britannique et aura accès à une éducation asynchrone et modulable;
- Il accèdera à des leçons et des ressources d'apprentissage variées et stimulantes;
- Il recevra un outil technologique (tablette Apple) pour faciliter ses apprentissages;
- Il obtiendra le soutien d'enseignants certifiés par la Colombie-Britannique;
- Les élèves ayant des besoins particuliers seront suivis par des spécialistes (orthopédagogie, francisation, soutien autochtone, orthophonie);
- Il recevra des rétroactions en temps opportun pour les devoirs des élèves et 3 bulletins officiels formels chaque année;
- Il aura accès à des ateliers virtuels de groupe – classe mensuellement;
- Il pourra avoir accès à plusieurs activités et programmes offerts à l'école francophone locale favorisant le développement de son identité francophone.

Programme entièrement en ligne asynchrone (avec des possibilités de rencontres mensuelles synchrones)

Le programme de l'école Virtuelle est conçu de façon à permettre aux familles d'intégrer facilement le travail scolaire à leur quotidien et autres engagements.

Nous comptons cependant offrir aux étudiants, ainsi qu'à leurs adultes responsables à domicile, la possibilité d'être invités à participer à une série de classes virtuelles synchrones mensuelles en ligne organisées par leur enseignant.

Le programme de la Maternelle à 7^e année est un programme en ligne qui comprend les matières suivantes:

- Français (lecture, écriture et oral) ;
- Mathématiques ;
- Sciences humaines ;
- Sciences ;
- CCPT ;
- Éducation physique et santé ;
- Éducation à la carrière ;
- Éducation artistique (théâtre, danse, art visuel et musique) ;
- Anglais (4^e à la 7^e année seulement).

Les leçons fournissent des informations détaillées sur la manière de transmettre le contenu du programme à votre enfant.

Exemples d'éléments présents dans les leçons :

- Informations de base ;
- Modules à imprimer ;
- Lignes directrices sur comment donner la leçon ;
- Vidéos pédagogiques ;
- Fiches d'activités à remplir par l'élève ;
- Jeux éducatifs et des idées de projets.

Rôle des parents, élèves et enseignant(e)s dans différentes tâches

<p>Rôles de l'élève</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au développement du plan d'apprentissage de l'élève en début d'année scolaire; • Travailler sur les différents modules et leçons; • Participer aux ateliers mensuels; • (4e-7e) Télécharger ses échantillons de travaux (preuves d'apprentissage) demandés dans la Boîte de dépôt virtuelle du cours pour évaluation; • (4e-7e) Corriger ses exercices et laisser les traces de cette correction.
<p>Rôles de l'adulte responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au développement du plan d'apprentissage de l'élève en début d'année scolaire; • Appuyer son enfant dans ses travaux et établir une routine quotidienne; • Aider son enfant à lire et comprendre les rétroactions émises par l'enseignant(e); • Faire un suivi hebdomadaire des remises de travaux; • (M à 3e) Au besoin, participer aux ateliers mensuels avec son enfant, et/ou (4 à 7e) faciliter la présence de votre enfant aux ateliers mensuels virtuels; • (M à 3e) Au besoin, aider l'élève à télécharger les échantillons de travaux (preuves d'apprentissage) demandés dans la Boîte de dépôt virtuelle du cours pour évaluation; • (M à 3e) Au besoin, aider l'élève à corriger les exercices et laisser les traces de cette correction; • Communiquer avec l'enseignant au moins 1 fois par mois; • Fournir un espace d'apprentissage approprié; • Fournir le matériel scolaire nécessaire (fourniture scolaire, matériel pour les projets, imprimante, etc.); • Aider votre enfant avec l'utilisation des technologies et veiller à ce que votre enfant ait accès à un ordinateur fiable et à une connexion Internet fiable.
<p>Rôles de l'enseignant(e)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger avec la famille le plan d'apprentissage de l'élève en début d'année scolaire; • Fournir des rétroactions sur les travaux des élèves afin de guider ses apprentissages; • Accompagner et soutenir les élèves au besoin; • Transmettre les suivis des acquis de l'élève à la famille; • Développer le programme en ligne.

* Note particulière aux élèves de 4e à 7e année :

Les élèves commencent à acquérir une certaine autonomie dans leur apprentissage. L'adulte responsable à domicile joue tout de même un rôle essentiel en supervisant et en participant aux leçons quotidiennes ; cependant, certains élèves peuvent être en mesure de terminer certaines leçons ou parties de leçons de façon autonome. Pour encourager cette transition progressive, les leçons sont rédigées de façon à être adressées directement aux élèves.

Planification du développement des programmes virtuels de la Maternelle à la 7 ^e année			
Matières	Durant l'année scolaire 2022-2023	Durant l'année scolaire 2023-2024	Durant l'année scolaire 2024-2025
Français Mathématiques Sciences Sciences humaines	<i>Matières offertes et évaluées</i> <i>Développement et assemblage de matériel pédagogique qui couvre ces curriculums de la maternelle à la 7^e année.</i>	<i>Finalisation du développement et de l'assemblage de matériel pédagogique de la maternelle à la 7^e année.</i>	<i>Enrichissement des programmes de la maternelle à la 7^e année.</i>
Anglais (4^e à 7^e)		<i>Matières offertes et évaluées</i> <i>Finalisation du développement et de l'assemblage de matériel pédagogique d'anglais de la 4^e à la 7^e année.</i>	<i>Enrichissement des programmes d'anglais de la 4^e à la 7^e année.</i>
Éducation physique et santé Éducation artistique Éducation à la carrière Conception, compétences pratiques et technologies		<i>Matières offertes et évaluées</i> <i>Développement et assemblage de matériel pédagogique qui couvre ces curriculums de la maternelle à la 7^e année.</i>	<i>Développement et finalisation de l'assemblage de matériel pédagogique de la maternelle à la 7^e année.</i>

Veillez noter que les compétences essentielles sont intégrées dans l'ensemble des matières.

Suggestion de temps d'apprentissage par semaine

Les élèves dans une école régulière passent au minimum 25 heures d'enseignement par semaine en salle de classe. Ces heures sont pour l'apprentissage de toutes les matières du curriculum et incluent des transitions, des moments d'enseignement magistral, des travaux d'équipe, des travaux individuels, des récréations, etc.

À la maison, il est facilement possible de condenser le temps d'apprentissage mais il est important de dédier du temps réservé aux apprentissages à tous les jours de la semaine. Voici donc des suggestions de temps par niveau, qui pourront varier en fonction de chaque enfant et de leurs besoins :

M à 3e	4 à 7e
Entre 10 à 15 heures par semaine (2h à 3h par jour).	Entre 15 à 25 heures par semaine (3h à 5h par jour).

Questions et réponses :

Quel matériel technologique ai-je besoin pour suivre les programmes proposés?

Une **tablette** est offerte par le CSF à tous les élèves de la **Maternelle à la 7e année** de la Colombie-Britannique.

L'utilisation des outils du CSF est essentielle puisqu'elle facilite l'accès aux applications nécessaires au cours en ligne. De plus, ces outils sont connus des enseignants et cela permet d'offrir un meilleur soutien technique.

L'imprimante est essentielle pour les niveaux primaires (M à 3e année) mais est optionnelle pour les niveaux intermédiaires (4e à 7e année). Pour tous les niveaux, ce peut être un outil pratique (surtout si l'on désire travailler sur papier ou hors-ligne).

L'accès à Internet est essentiel puisque tous les cours se retrouvent sur la plateforme Moodle en ligne. La remise des travaux exige aussi un accès à Internet.

Comment est-ce que mon enfant sera évalué?

- L'élève reçoit des rétroactions écrites et verbales sur les travaux remis.
- Les rétroactions sont basées sur l'échelle de compétence du programme de la C.-B.
- L'enseignant se base tant sur les travaux écrits que sur les échanges effectués, les participations aux ateliers et les travaux faits à l'oral pour émettre un avis professionnel formel.
- Trois bulletins scolaires officiels par an (décembre, mars et juin) sont rédigés par l'enseignant.
- Des communications informelles en lien avec la progression de l'élève devront avoir lieu à chaque trimestre entre les enseignants et les parents.

Qu'est-ce que le plan d'apprentissage de l'élève?

Ce document est demandé par le ministère de l'éducation et doit être complété avec l'enseignant en début d'année. Il énumère les cours ou les éléments du programme d'études qu'un élève suivra qui répondent aux exigences des programmes d'études de la Colombie-Britannique.